

Berne, le 22 février 2018

## Invitation à l'assemblée générale ASCI 2018

- Mardi 20 mars 2018, 15 h. à 17 h, WKS KV Bildung, Schwarztorstrasse 61, 3008 Berne, 4<sup>ème</sup> étage, no 3402

Chères et chers collègues,

L'ASCI se trouve, en cette 74<sup>ème</sup> année d'existence et dans l'optique du 75<sup>ème</sup> anniversaire en 2019, dans une phase capitale de son positionnement comme association professionnelle indépendante et transparente. Elle propose un programme professionnel complet et plurilingue, mais nos membres et amis se sont investis aussi ces dernières années dans de nouveaux formats et canaux.

En général, l'offre d'information pour la communication interne et intégrée est débordante ; toutefois les spécialistes remarquent l'absence d'éléments touchant la pertinence, l'authenticité, l'utilité et l'efficacité des moyens et méthodes préconisés. C'est donc à cette lacune que l'ASCI envisage de s'attaquer, en préparation de l'année anniversaire.

Voilà pourquoi nous appelons tous les membres à participer à l'assemblée générale et à contribuer à l'élaboration du programme. Une opportunité complémentaire d'échanger est offerte par l'apéritif qui suivra l'assemblée.

Si vous pouvez être présents à l'assemblée, veuillez-vous inscrire à l'adresse [svik@bluewin.ch](mailto:svik@bluewin.ch) avec le nom et l'entreprise. Si vous devez malheureusement vous excuser, il vous est loisible de faire part de vos remarques et propositions dans votre mail. Ces avis influenceront le programme 2018 et celui des années suivantes.

Le comité de l'ASCI vous remercie d'avance de votre inscription ou de vos remarques, et espère avoir le plaisir de vous saluer à l'assemblée générale 2018 à Berne.

Amicales salutations.

SVIK | ASCI Association suisse pour la communication interne et intégrée



Daniel L. Ambühl, Président

Ordre du jour : voir au dos

## Ordre du jour

1. Désignation des scrutateurs, quorum, procès-verbal de la dernière assemblée générale
2. Exercice 2017
  - a. Adoption du rapport annuel
  - b. Approbation des comptes
  - c. Décharge au comité
3. Exercice 2018
4. Suite des activités de l'ASCI
  - a. Décision de principe sur la poursuite de l'activité :
    - i. En cas de dissolution, emploi des avoirs
    - ii. En cas de poursuite de l'activité
      1. Mandat : mission, stratégie et mise en œuvre
      2. Quelles activités sont à placer en priorité en 2018 et 2019 ?
      3. Qui fait quoi, comment et quand (l'appel à prestation doit être garanti !)
      4. Approbation du budget
      5. Fixation des cotisations 2018
5. Elections (les candidates et candidats doivent être membres de l'association. Ils sont élus pour 2 ans. Une réélection est autorisée)
  - a. Election d'une présidente ou d'un président
  - b. Election d'une vice-présidente ou d'un vice-président
  - c. Election d'une secrétaire générale ou d'un secrétaire général
  - d. Election de la direction
  - e. Election du ou des responsables médias, internet et réseaux sociaux
  - f. Election du chargé de la formation de base et continue
  - g. Election du responsable du conseil professionnel
  - h. Election des responsables régionaux (Suisse alémanique, Suisse romande et Tessin)
  - i. Choix d'une révision professionnelle
6. Divers